

Liherté Égalité Fraternité

Service Transitions. Ressources et Milieux Bureau Protection de la Ressource en Eau

Direction départementale des territoires et de la mer

Batilogistic rue de l'Europe **57370 PHALSBOURG**

Dossier suivi par: Isabelle BUISINE

Mèl: isabelle.buisine@seine-maritime.gouv.fr Mèl: ddtm-strm-bpre@seine-maritime.gouv.fr

Tél.: 02 76 78 33 96

Objet : dossier de demande de régularisation instruit au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement : Régularisation de 4 piézomètres sur la

commune de Barentin

accord

Réf.: 76-2023-00178

toute correspondance

Cette référence est à rappeler dans

Rouen, le 1 7 007, 2023

Monsieur,

Par courriel reçu le 03 octobre dernier, vous m'avez transmis l'ensemble des éléments suite à ma demande de compléments du 22 septembre 2023.

Après examen des compléments apportés au dossier, j'ai l'honneur de vous annoncer que je n'ai plus d'observation à émettre sur ce dossier.

La rubrique du tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement concernée par vos ouvrages est la suivante:

Rubrique	Intitulé	Régime	Arrêtés de prescriptions générales correspondant
1.1.1.0	Sondage, forage y compris les essais de pompage, création de puits ou d'ouvrage souterrain, non destiné à un usage domestique, exécuté en vue de la recherche ou de la surveillance d'eaux souterraines ou en vue d'effectuer un prélèvement temporaire ou permanent dans les eaux souterraines y compris dans les nappes d'accompagnement de cours d'eau. (D)	Déclaration	Arrêté du 11 septembre 2003

Je vous rappelle l'obligation de reboucher ces ouvrages lorsque ceux-ci ne seront plus exploités, conformément à l'arrêté du 11 septembre 2003 portant application du décret n° 96-102 du 2 février 1996 et fixant les prescriptions générales applicables aux sondage, forage, création de puits ou d'ouvrage souterrain soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 1.1.1.0 de la nomenclature annexée au décret nº 93-743 du 29 mars 1993 modifié.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Responsable du Bureau Protection de la Ressource en Eau

Nicolas LECLERC